

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **06 septembre 2017**
Date d'affichage : **06 septembre 2017**

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Catherine IRLES (suppléante de Christian DESSAPTLAROSE), Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absent ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOLINIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 149 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE

Rapporteur : Marc CARRIAS

L'article 1379-0 bis VI.2. du code général des impôts précise que "*les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui exercent la totalité de la compétence [collecte et le traitement des déchets des ménages] et qui adhèrent, pour l'ensemble de cette compétence, à un syndicat mixte, peuvent décider [...] de percevoir la taxe en lieu et place du syndicat mixte qui l'aurait instituée sur l'ensemble du périmètre syndical*".

Le syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), auquel adhère la Communauté de communes Plaine Limagne, par délibération, a adopté l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et d'une part incitative de la TEOM (TEOMI) à compter du 1^{er} janvier 2018.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de percevoir, en lieu et place du Syndicat du Bois de l'Aumône, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que sa part incitative à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 13/09/2017
Le Président,

Le Président,


Eric GOLD




